



Nicolas Faintrenie
Secrétaire de Section Fédérale
Tél. : 01 48 01 91 34
services@fecfo.fr



Paris, le 24 juillet 2025

Communiqué

Branche Chambres de Métiers et de l'Artisanat

LA REVALORISATION DU POINT EST OFFICIELLE

FO a obtenu une revalorisation de 10 centimes du point d'indice, lequel progresse de 5,50 € à 5,60 €. Notre organisation a également obtenu que cette revalorisation soit applicable au 1^{er} juillet 2025. Cette précision a pu être contredite par une autre organisation syndicale.

L'avis officialisant cette décision de la commission paritaire a toutefois été publié au Journal officiel le 22 juillet. Il reprend la décision de cette commission actant qu'« à compter du premier jour du mois de publication au Journal officiel de l'avis de la commission paritaire (...), la valeur du point d'indice est fixée à 5,60 € ».

Comme annoncé, cette revalorisation devrait par conséquent faire son apparition sur la fiche de paie d'août, avec une régularisation pour le mois de juillet.

Contacts :

Nicolas FAINTRENIE - Secrétaire de la Section fédérale des services - services@fecfo.fr

Sylvie TESTI - Responsable CMA - fopcma@gmail.com - 06 69 22 37 10

Alban ROUAT - Responsable CMA - albanrouat@yahoo.fr

